



MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS

AU :	Comité de vérification / Conseil d'administration
RÉUNION :	Les 24 et 25 novembre 2015
De :	Judith Purves, vice-présidente principale et chef de la direction financière
OBJET :	Mise à jour de notre politique d'harmonisation avec la Directive du Conseil du Trésor
DATE :	Le 18 novembre 2015



HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE AVEC LA DIRECTIVE DU CONSEIL DU TRÉSOR

Aperçu général

Suite à notre discussion du 29 septembre, le présent document fait le point sur l'harmonisation de nos politiques en matière de dépenses avec la Directive du Conseil du Trésor.

- En mai 2015, nous avons entamé un examen et proposé un ensemble de changements à nos politiques en matière de dépenses afin de les rendre plus claires, plus cohérentes et plus pertinentes à notre secteur d'activité. Ces changements ont été revus par l'Équipe de la haute direction en juillet.
- Peu de temps après ces propositions, le président du Conseil du Trésor a demandé à toutes les sociétés d'État d'harmoniser leurs politiques avec la *Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements* (la « Directive »).
- À titre de société d'État, exemptée des directives émises par le gouverneur en conseil, nous nous engageons à faire en sorte que nos politiques respectent l'esprit de la Directive dans toute la mesure du possible pour nos activités.
- Pendant l'été, de larges consultations ont été menées dans toute l'industrie et avec d'autres sociétés d'État afin de déterminer les options d'application de la Directive au secteur d'activité de CBC/Radio-Canada. Ces consultations ont permis d'examiner comment nous harmonisons nos politiques avec la Directive dans toute la mesure du possible, tout en prenant en considération notre cadre juridique et réglementaire, la nécessité d'être agiles, ainsi que notre contexte financier et commercial.
- En septembre, le Conseil d'administration a fourni d'autres commentaires, et a affirmé que les politiques de CBC/Radio-Canada devraient respecter l'esprit de la Directive, tout en s'assurant que tout changement proposé demeure pratique considérant notre secteur d'activité.
- Depuis la réunion de septembre du Conseil, nous avons mené des consultations additionnelles et procédé à d'autres examens pour raffiner l'approche d'harmonisation et faire des recommandations en ce sens au Conseil du Trésor. Cette approche est résumée aux diapos 4 à 9.



FINALISATION DE LA POLITIQUE ET MISE EN OEUVRE DES CHANGEMENTS

Étapes suivantes :

- À la suite de la discussion et de l'entente de principe conclue à la réunion d'aujourd'hui, CBC/Radio-Canada finalisera un document de politique complet.
- Nous prévoyons lancer la politique mise à jour à compter du 1^{er} avril 2016.
- En plus d'assurer une harmonisation dans toute la mesure du possible avec la Directive, la politique révisée comprendra les changements additionnels proposés en mai afin d'assurer que nos politiques sont :
 - Claires et cohérentes à l'échelle de la Société;
 - Faciles à suivre, à appliquer et à mettre en œuvre.
- Afin de mettre en œuvre ces changements avec succès pour le 1^{er} avril et de promouvoir une transition en douceur, nous nous attellerons aux activités suivantes au cours des quatre prochains mois :
 - Mettre en œuvre le système d'autorisation préalable de déplacements;
 - Finaliser tous les changements de processus;
 - Lancer une campagne de sensibilisation;
 - Mener des programmes de formation.



APPROCHE D’HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE – ÉVÉNEMENTS ET FRAIS D’ACCUEIL

L’approche que nous proposons est en grande partie alignée sur la Directive :

- Les événements internes discrétionnaires comme les réunions d’équipe, les séminaires organisés pour le personnel, les activités internes et autres activités de reconnaissance nécessiteront une autorisation préalable du directeur général (DG) lorsque les coûts dépassent 5 000 \$, du vice-président (VP) pour les coûts dépassant 25 000 \$ et du président et PDG pour les coûts dépassant 50 000 \$.
- Les activités directement liées à l’exécution de notre mandat, notamment les journées portes ouvertes, le lancement de la programmation à l’automne, etc., ne seront pas sujettes à un processus d’approbation préalable, conformément à la Directive.
- *Différences par rapport à la Directive au niveau de l’approbation préalable en raison de son application pratique/de compression des coûts.*

	Conseil du Trésor	Proposition de politique	Politique actuelle
1. Approbation du budget	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur général 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de service
2. Approbation préalable	<ul style="list-style-type: none"> • À l’exclusion des événements directement liés au mandat du service • Cadre supérieur du ministère ou délégataire approuve tout événement < 5 000 \$ ou accueil < 1 500 \$ • Administrateur général approuve tout événement >5 000 \$ ou accueil > 1 500 \$ • Ministre approuve tout événement > 25 000 \$ ou accueil > 5 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Exclut les événements directement liés à notre mandat • Les événements internes discrétionnaires nécessiteraient une autorisation : <ul style="list-style-type: none"> > 500 \$ par gestionnaire avec DPF > 5 000 \$ par DG > 25 000 \$ par VP > 50 000 \$ par PDG 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réceptions d’affaires et pour le personnel et d’autres événements sont approuvés au préalable par un gestionnaire qui n’y participe pas • Le VP ou son délégataire approuve toutes les dépenses d’accueil internes
3. Plafond de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Double du coût standard par jour par personne • Triple du coût maximum par jour par personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le double de l’indemnité journalière pour tous les frais d’accueil internes • Triple de l’indemnité journalière permis pour les événements avec des personnes de l’extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses internes – double de l’indemnité journalière • Frais de représentation – triple de l’indemnité journalière



APPROCHE D'HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE— VOYAGES D'AFFAIRES

L'approche que nous proposons est en grande partie alignée sur la Directive:

- Les voyages directement liés à notre mandat ne nécessiteront pas d'approbation préalable, conformément avec les politiques de la Directive régissant les voyages à des fins opérationnelles).
- Un processus d'approbation préalable a été mis en place pour les déplacements de la direction et les déplacements discrétionnaires afin de clarifier les responsabilités et de respecter l'esprit de la Directive du Conseil.
- *Différences par rapport à la Directive au niveau de l'approbation préalable en raison de son application pratique/de compression des coûts.*

	Conseil du Trésor	Proposition de politique	Politique actuelle
1. Approbation du budget	<ul style="list-style-type: none">• Administrateur général	<ul style="list-style-type: none">• Vice-président	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de service
2. Approbation préalable	<ul style="list-style-type: none">• Cadre supérieur du ministère	<ul style="list-style-type: none">• Exempter tout déplacement découlant directement de notre mandat• Approbation préalable écrite par le gestionnaire qui a une délégation financière (DPF) pour les déplacements au Canada non liés à la programmation• Approbation préalable écrite du VP pour les déplacements à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• Verbale ou écrite du gestionnaire• Approbation préalable écrite du VP pour les déplacements à l'étranger
3. Classe de service aérien	<ul style="list-style-type: none">• Classe économique• Haute direction : classe affaires > 850 km	<ul style="list-style-type: none">• Classe économique• Haute direction : classe affaires > 850 km	<ul style="list-style-type: none">• Classe économique• Haute direction : classe affaires en dehors du triangle
4. Indemnité journalière	<ul style="list-style-type: none">• 92,70 \$/jour	<ul style="list-style-type: none">• 92,70 \$/jour	<ul style="list-style-type: none">• 70,00 \$/jour



APPROCHE D'HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE – FRAIS DE REPRÉSENTATION (UNIQUEMENT POUR LES SOLUTIONS MÉDIAS)

La Directive du Conseil du Trésor ne traite pas des activités de représentation visant à générer des revenus :

- Notre politique actuelle limite seulement les dépenses pour les repas, celles-ci devant être approuvées par un gestionnaire qui n'y a pas pris part.
- Cette proposition est cohérente en théorie avec les politiques du Conseil du Trésor sur les frais d'accueil. Elle donnera à CBC/Radio-Canada la flexibilité nécessaire dans le cadre de ses activités commerciales et génératrices de revenus pour divertir ses clients dans ses marchés hautement concurrentiels et convoités.
- La proposition comprend de nouveaux plafonds d'approbation pour les cadeaux et autres frais de représentation engagés par Solutions Média.

Proposition de politique	
1. Approbation du budget	<ul style="list-style-type: none">• Vice-président
2. Approbation	<ul style="list-style-type: none">• Approbation des repas par un supérieur ayant un pouvoir financier (comme dans la politique actuelle)• Cadeaux de Solutions Média à des clients limités à 250 \$ (nota : les cadeaux seront limités à 100 \$ pour les tiers qui ne sont pas des clients, à l'exception des articles promotionnels de marque).• Autres frais de représentation (p .ex. achat d'une table à un événement ou d'une loge à un événement sportif) > 1 500\$ nécessite l'approbation du directeur général et > 5 000 \$ nécessite l'approbation du VP ou de son délégué• Les activités > 50 000 \$ doivent être approuvées par le PDG.
3. Plafond de dépenses	<ul style="list-style-type: none">• Triple de l'indemnité journalière par personne (comme dans la politique actuelle).• Les exceptions doivent être toutes approuvées par un VP ou son délégué et sont examinées chaque trimestre par le CDF.



APPROCHE D'HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE - CONFÉRENCES

L'approche que nous proposons est en grande partie alignée sur la Directive:

- Le terme « Conférence » désigne tout séminaire, symposium ou tout autre rassemblement officiel dans lequel les participants débattent de l'évolution d'un sujet se rapportant aux activités de CBC/Radio-Canada, ou en sont informés.
- La définition **ne comprend pas** les programmes de formation officiels qui permettent aux employés d'acquérir les compétences exigées dans l'exercice de leurs fonctions, ou approuvés par un organisme professionnel pour obtenir ou conserver leurs certifications professionnelles.
- CBC/Radio-Canada mettra en place un processus normalisé d'approbation préalable de la participation à des conférences. À l'heure actuelle, chaque service gère l'approbation préalable de la participation à des conférences.
- *Différences par rapport à la Directive au niveau de l'autorisation préalable ou approbation en raison de son application pratique/de compression des coûts.*

	Conseil du Trésor	Proposition de politique	Politique actuelle
1. Approbation du budget	• Administrateur général	• Vice-président	• Directeur de service
2. Approbation préalable	• Cadres supérieur du ministère	• Directeur général	• Directeur de service



APPROCHE D’HARMONISATION DE NOTRE POLITIQUE – SURVEILLANCE ET RAPPORTS

Les coûts pour les dépenses non reliées à la programmation seront divulgués de manière proactive:

- CBC/Radio-Canada dispose déjà d’un processus de surveillance rigoureux en vertu duquel toutes les demandes de remboursement des dépenses sont examinées et approuvées par des délégués du pouvoir financier, et peuvent faire l’objet d’une vérification de conformité.
- À compter de l’exercice qui se terminera le 31 mars 2016, CBC/Radio-Canada commencera à divulguer de manière proactive toutes les dépenses pour les déplacements, l’accueil et les conférences hors du cadre de la programmation.
- *Différences avec la Directive – nous excluons les frais de déplacement reliés à la programmation (y compris pour les Nouvelles et Affaires Publiques) de nos divulgations en raison de notre Mandat et des exclusions stipulées sous les lois d’Accès à l’information et protection des renseignements personnels.*

	Conseil du Trésor	Proposition de politique	Politique actuelle
1. Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Le chef de la direction financière est responsable de l’application de la Directive et de la surveillance de la conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre la surveillance de façon à examiner toutes les demandes de remboursement des dépenses en fonction de critères statistiques et de facteurs de risques particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il incombe au CDF de surveiller la conformité à la politique.
2. Préparation de rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Il incombe à l’administrateur général de divulguer les dépenses annuelles totales pour les déplacements, l’accueil et les frais de conférences sur le site web ainsi que l’écart par rapport à l’année précédente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter chaque année, sur le site web institutionnel, un rapport sur les dépenses pour les déplacements, l’accueil et les conférences hors du cadre de la programmation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Divulcation limitée aux frais de déplacement et d’accueil



DÉPLACEMENTS DES ADMINISTRATEURS

Déplacements des membres du Conseil d'administration :

- La lettre du 7 juillet 2015 reçue de la ministre du Patrimoine canadien contient ce qui suit :

« En tant qu'institution du gouvernement du Canada, je vous demande de respecter l'esprit et l'objet de la directive visant l'harmonisation des politiques de voyage, d'accueil, de conférences avec les règles du Conseil du Trésor, de façon que tous les employés, cadres de direction et membres du conseil d'administration soient assujettis aux normes applicables aux ministères en matière de voyages, d'accueil et de participation à des conférences et événements, et que les politiques et procédures de la société soient modifiées pour les harmoniser dans toute la mesure possible avec ses obligations juridiques. »

- L'Équipe de la haute direction se conformera probablement aux pratiques révisées pour ce qui est de la classe affaires et des chambres d'hôtel avant l'application prévue de la politique révisée le 1^{er} avril.

	Conseil du Trésor	Proposition pour l'Équipe de la haute direction	Pratique actuelle pour les administrateurs
1. Classe de service aérien	<ul style="list-style-type: none">• Haute direction : classe affaires > 850 km	<ul style="list-style-type: none">• Haute direction : classe affaires > 850 km	<ul style="list-style-type: none">• Classe économique• Classe affaires en dehors du triangle
2. Classe d'hôtel	<ul style="list-style-type: none">• Chambre simple, située dans un endroit pratique et bien équipée	<ul style="list-style-type: none">• Hôtel privilégié aux tarifs accordés à CBC/Radio-Canada (pas d'étages catégorie Club)	<ul style="list-style-type: none">• Exception de la politique des membres du Conseil pour les chambres aux étages catégorie Club